

Modalités d'adhésion 2016 – cotisations annuelles

En adhérant à la FémasIF, vous devenez également membre de la Fédération Nationale des Maisons et Pôles de Santé **FFMPS**. Vous bénéficiez à ce titre des informations de la FFMPS transmises régulièrement (évolutions réglementaires, négociations sur les modalités de financements, agendas de rencontres sur les MSP/PSP, formations...).

L'adhésion à la FémasIF/FFMPS est également une marque de reconnaissance de l'importance du travail mené par la FFMPS au niveau national pour favoriser le développement d'équipes pluri-professionnelles de soins de 1^{er} recours et une forme de soutien aux actions menées par la FémasIF pour le niveau régional.

BULLETIN D'ADHESION 2016

Nom de la structure

Adresse professionnelle

Nom – prénom du contact

Téléphone

Fax - Mail

| | | |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Exercice en MSP | oui | non |
| Exercice en pôle de santé | oui | non |
| Projet de maison ou pôle de santé | oui | non |

Adhésion à la Fémasif - Montant de l'adhésion annuelle – entourer/griser le choix

-> *Maison ou pôle de santé en activité ou équipe en projet bénéficiant d'un financement FIR : 300€ dont 200 reversés à la FFMPS*

→ *Equipe en réflexion sur un projet de maison ou pôle de santé : 50€*

→ *Professionnel de santé isolé : 50€*

Est-ce que vous, ou un membre de l'équipe, souhaitez se présenter pour le Conseil d'Administration 2016/2017 (Assemblée Générale électorale vers juin 2016) ou participer à des groupes de travail (...) ?

à retourner à: FémasIF – 9 rue Saint Bruno, 75018 Paris

avec le chèque correspondant à l'ordre de la FémasIF

Contacts: Anne Guilberteaud – 06 95 93 83 47
femasif.coordination@gmail.com